

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

COMMISSION PERMANENTE

—

Séance du 26 novembre 2007

—

**REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES
PAR CERTAINS CONSEILLERS GENERAUX
DANS LE CADRE DE MANDATS SPECIAUX**

—

Par délibération du 1^{er} avril 2004, notre Assemblée a délégué à la Commission Permanente le soin d'approuver les mandats spéciaux confiés aux conseillers généraux.

Conformément à la délibération du 26 avril 2004 relative au régime indemnitaire des conseillers généraux et à l'article L 3123.19 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de bien vouloir :

- approuver les missions figurant en annexe ;

- autoriser le remboursement forfaitaire ou la prise en charge aux frais réels des dépenses engagées dans le cadre de ces missions (transport, séjour) dans les conditions définies par l'article R 3123.20 du code général des collectivités territoriales. Exceptionnellement, les frais réels des dépenses de séjour extérieures (nuitée et petit déjeuner) sont pris en charge par le département dans la limite des plafonds suivants au vu de la facture fournie par le prestataire :

. Paris et pays étrangers :

* 112 € pour une nuitée + petit déjeuner ;

. Province :

• 80 € pour une nuitée + petit déjeuner ;

- autoriser le remboursement, sur présentation de justificatifs, des autres dépenses liées à l'exercice des mandats spéciaux confiés aux élus concernés à la condition que celles-ci s'inscrivent expressément dans ce cadre, dont notamment :

. Repas hors du département : plafonnés à 46 € par personne.

Le Président,

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX

MANDATS SPÉCIAUX

ÉLU	DURÉE DU MANDAT SPÉCIAL	OBJET	LIEU	TRANSPORT	AUTRES FRAIS
Raymond MASSIP	<u>Départ</u> : 29.10.2007 à 13 h 30 <u>Retour</u> : 30.10.2007 à 18 h 00	Commission tourisme	Paris	Avion	
Etienne ASTOUL Christian ASTRUC Bernard DAGEN Roger LAFON Hervé ANDRIEU Jean CAMBON Maryse DE SANTI Jean-Pierre QUEREILHAC Jacques LARROQUE	22 octobre 2007	Grenelle de l'environnement	Auch	Véhicule personnel Véhicule du Conseil Général	

Le Président,